

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
**INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**
—
COURBEVOIE
—

①1 N° de publication : **3 058 804**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **16 61018**

⑤1 Int Cl⁸ : **G 05 B 13/00 (2017.01), G 05 B 15/00**

⑫

BREVET D'INVENTION

B1

⑤4 **SYSTEME DE PILOTAGE POUR LE PILOTAGE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE ET
PROCEDE DE REALISATION D'UN TEL SYSTEME.**

②2 **Date de dépôt** : 15.11.16.

③0 **Priorité** :

④3 **Date de mise à la disposition du public
de la demande** : 18.05.18 Bulletin 18/20.

④5 **Date de la mise à disposition du public du
brevet d'invention** : 03.06.22 Bulletin 22/22.

⑤6 **Liste des documents cités dans le rapport de
recherche** :

Se reporter à la fin du présent fascicule

⑥0 **Références à d'autres documents nationaux
apparentés** :

Demande(s) d'extension :

⑦1 **Demandeur(s)** : *COMMISSARIAT A L'ENERGIE
ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES
Etablissement public — FR.*

⑦2 **Inventeur(s)** : JOUMAA HUSSEIN et HA DUY
LONG.

⑦3 **Titulaire(s)** : *COMMISSARIAT A L'ENERGIE
ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES
Etablissement public.*

⑦4 **Mandataire(s)** : *CABINET CAMUS LEBKIRI Société
à responsabilité limitée.*

FR 3 058 804 - B1



SYSTEME DE PILOTAGE POUR LE PILOTAGE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE ET PROCEDE DE REALISATION D'UN TEL SYSTEME

DOMAINE TECHNIQUE DE L'INVENTION

5 Le domaine technique de l'invention est celui du pilotage des installations électriques. La présente invention concerne un système de pilotage d'une installation électrique et en particulier un système de pilotage d'une installation électrique modulaire. La présente invention concerne également un procédé de réalisation d'un tel système de pilotage.

10 ARRIERE-PLAN TECHNOLOGIQUE DE L'INVENTION

De manière générale, un système de pilotage pour le pilotage d'une installation électrique génère des consignes de pilotage à partir d'un calcul effectué par un ordinateur. Lesdites consignes générées permettent d'obtenir une répartition des charges énergétiques, cette répartition se faisant en fonction d'un objectif à
15 atteindre formulé sous la forme d'équations mathématiques et de contraintes à respecter définies par un utilisateur (consommation énergétique, puissance disponible, etc.). Afin de réaliser un pilotage énergétiquement efficace, un ordinateur est en général alimenté par une pluralité de sources de données, lesdites sources de données provenant de l'installation électrique à piloter. Le
20 ordinateur peut par exemple prendre en compte des données relatives à la prévision de production photovoltaïque, aux prévisions météorologiques (température extérieure, taux d'ensoleillement, etc.) ainsi qu'aux modèles analytiques des batteries et des bâtiments de l'installation électrique. De plus, afin d'analyser ces différentes données d'entrée, le ordinateur peut intégrer
25 dans son calcul des modèles relatifs aux composants de l'installation électrique (batterie, panneaux photovoltaïques, etc.) ainsi que des modèles liés à la thermique. Enfin, comme évoqué précédemment, le ordinateur peut prendre en compte des données fournies par l'utilisateur concernant les contraintes de fonctionnement ainsi que l'objectif en termes d'économie d'énergie. A partir de ces
30 différents éléments, le ordinateur effectue un calcul et produit en sortie des

données de pilotage relatives à l'état de charge ainsi qu'à la réception d'énergie du réseau électrique au prochain pas de pilotage.

Dans le cas d'un centre de données, le système de pilotage précédemment décrit
5 peut être organisé de la manière suivante. Au niveau du centre de données, deux sources de données existent. D'une part les données en temps réel relatives au modèle de batteries, à la production photovoltaïque ainsi qu'à la consommation des serveurs du centre de données sont récupérées par un module de communication de type Modbus. Ces données sont ensuite formatées dans un format structuré du
10 type XML. De plus, toujours au niveau du centre de données, les informations de description de l'infrastructure énergétique du centre de données (nombre de panneaux photovoltaïques, puissance de l'installation photovoltaïque, données concernant les batteries, etc.) sont extraites d'une base de données de configuration et formatées dans un format structuré de type XML. L'ensemble de
15 ces données est ensuite agrégé et interpolé afin d'obtenir un pas de temps d'enregistrement conforme à celui demandé par le calculateur. Les données agrégées sont ensuite formatées dans un format structuré de type XML puis envoyées vers le calculateur. Ce dernier calcule un plan de pilotage comportant des consignes de pilotage et envoie ce dernier au centre de données afin qu'il soit
20 interprété et exécuté.

Cependant, un tel système de pilotage n'est pas facilement adaptable aux changements intervenant au niveau de l'installation électrique et l'ajout d'une
25 nouvelle source de données entraîne souvent une modification de l'ensemble du système. Pour les mêmes raisons, un système de pilotage donné sera difficilement adaptable à une deuxième installation électrique différente de celle pour laquelle ledit système a été conçu. De plus, un tel système de pilotage ne prend pas en compte les problématiques de confidentialité. Ainsi, des données sensibles telles que le taux de CO₂ qui permet de remonter à la présence d'occupants dans un
30 bâtiment seront traitées de la même manière que des données peu sensibles concernant la température extérieure.

Il existe donc un problème consistant à fournir un système de pilotage adaptable aux évolutions d'une installation électrique, pouvant être facilement adapté à différentes installations électriques et prenant en compte le niveau de sensibilité des différentes sources de données.

5 **RESUME DE L'INVENTION**

L'invention offre une solution aux problèmes évoqués précédemment, en proposant une architecture modulaire organisée de manière hiérarchique. En particulier, le système proposé s'adapte à l'ajout de nouvelles sources de données grâce à l'utilisation de composants d'agrégation. En outre, les modifications dans le modèle physique utilisé pour le pilotage peuvent être prises en compte grâce à une organisation hiérarchique de ces composants d'agrégation.

Pour cela, un premier aspect de l'invention concerne un système de pilotage d'une installation électrique, ladite installation comportant des sources de données et un dispositif de commande recevant des consignes de pilotage. Le système de pilotage selon un premier aspect de l'invention comporte :

- une pluralité de composants d'agrégation, chaque composant d'agrégation ayant au moins une connexion d'entrée et une connexion de sortie ; et
- un module de traitement connecté aux composants d'agrégation, le module de traitement étant configuré pour fournir, à partir des données issues desdits composants d'agrégation des consignes de pilotage au dispositif de commande de l'installation électrique, lesdites consignes de pilotage étant établies en fonction d'un modèle physique.

De plus, le modèle physique est choisi en fonction des sources de données par le module de traitement et les composants d'agrégation étant choisis et connectés entre eux et aux sources de données en fonction dudit modèle physique.

Grâce à l'invention, le système de pilotage est facilement adaptable aux évolutions de l'installation électrique dont il a en charge le pilotage. Les composants d'agrégations permettent notamment de s'interfacer sur les différentes sources de données de l'installation électrique à piloter. Ainsi, l'ajout d'une nouvelle source de donnée nécessite seulement l'ajout d'un nouveau composant d'agrégation, et le

système de pilotage n'est modifié qu'à la marge. L'adaptabilité du système de pilotage selon l'invention se traduit également dans l'organisation hiérarchique des composants d'agrégations. En effet, une modification de l'installation électrique peut également entraîner la modification du modèle physique utilisé pour son pilotage.

- 5 Les composants d'agrégations, du fait de leur aspect modulaire, peuvent prendre en compte ces changements de modèle physique par l'ajout et/ou le retrait d'un ou plusieurs composants d'agrégation et la modification des connexions de ces composants entre eux.

- 10 Outre les caractéristiques qui viennent d'être évoquées dans le paragraphe précédent, le système de pilotage selon un premier aspect de l'invention peut présenter une ou plusieurs caractéristiques complémentaires parmi les suivantes, considérées individuellement ou selon toutes les combinaisons techniquement possibles.

- 15 Avantageusement, chaque source de données de l'installation électrique est associée à un pas de temps d'échantillonnage, les consignes de pilotage sont établies en fonction d'un pas de temps, dit pas de temps de pilotage, et chaque composant d'agrégation connecté à une source de données ayant un pas de temps d'échantillonnage différent du pas de temps de pilotage est configuré pour fournir, à partir des données reçues de la source de donnée, des données ayant un pas de
20 temps égal au pas de temps de pilotage.

Ainsi, il est possible d'obtenir un même pas de temps, égal au pas de temps de pilotage, et ceux pour l'ensemble des sources de données de l'installation électrique.

- 25 Avantageusement, le module de traitement comprend un composant de filtrage comportant des moyens pour envoyer les données à un moyen de calcul et recevoir les résultats des calculs en provenance dudit moyen de calcul.

Avantageusement, l'installation électrique comprend des sources de données dites sensibles et le composant de filtrage comporte des moyens pour chiffrer les données issues des composants d'agrégation configurés pour être connectés à des

sources de données dites sensibles, pour envoyer lesdites données chiffrées au moyen de calcul, pour recevoir les résultats chiffrés des calculs en provenance dudit moyen de calcul et pour déchiffrer lesdits résultats.

5 Ainsi, lorsque des données provenant de certaines sources sont jugées confidentielles, les données sensibles échangées avec le moyen calcul sont chiffrées et la confidentialité de ces dernières est assurée tout le long de la chaîne de calcul.

10 Avantageusement, le module de traitement comprend un composant de stratégie connecté au composant de filtrage, ledit composant de stratégie comportant des moyens pour fournir des consignes de pilotage en fonction des résultats de calcul reçus du composant de filtrage.

15 Un deuxième aspect de l'invention concerne un procédé de réalisation d'un système de pilotage pour le pilotage d'une installation électrique, ladite installation (IE) comportant des sources de données et un dispositif de commande recevant des consignes de pilotage. Le procédé selon un deuxième aspect de l'invention comprend :

- une étape de mise en place d'une pluralité de composant d'agrégations ;
- une étape de connexion de chaque composant d'agrégation à une source de données et/ou à un ou plusieurs composants d'agrégations ;
- 20 - une étape de connexion d'un module de traitement aux composants d'agrégation, ledit module de traitement étant configuré pour fournir, à partir des données issues desdits composants d'agrégation, des consignes de pilotage au dispositif de commande de l'installation électrique, lesdites consignes de pilotage étant établies en fonction d'un modèle physique.

25 De plus, le modèle physique est choisi en fonction des sources de données par le module de traitement, les composants d'agrégation étant choisis et connectés entre eux et aux sources de données en fonction dudit modèle physique lors de l'étape de mise en place et de l'étape de connexion.

Un troisième aspect de l'invention concerne un produit programme d'ordinateur

comprenant des instructions pour l'exécution des étapes du procédé selon un deuxième aspect de l'invention lorsque ledit programme est exécuté sur un ordinateur.

BREVE DESCRIPTION DES FIGURES

- 5 Les figures sont présentées à titre indicatif et nullement limitatif de l'invention.
- La figure 1 montre une représentation schématique d'un système de pilotage selon un premier aspect de l'invention ainsi que d'une installation électrique pilotée par ledit système de pilotage.
 - La figure 2 montre une représentation schématique d'un premier mode de
10 réalisation d'un système de pilotage selon un premier aspect de l'invention.
 - La figure 3 montre une représentation schématique d'un deuxième mode de réalisation d'un système de pilotage selon un premier aspect de l'invention.
 - La figure 4 montre une représentation schématique d'un moyen de traitement selon un troisième mode de réalisation d'un système de pilotage
15 selon un premier aspect de l'invention.
 - La figure 5 montre une représentation schématique d'un moyen de traitement selon un quatrième mode de réalisation d'un système de pilotage selon un premier aspect de l'invention.
 - La figure 6 montre un ordinogramme d'un procédé de réalisation d'un
20 système de pilotage selon un deuxième aspect de l'invention.

DESCRIPTION DETAILLEE D'AU MOINS UN MODE DE REALISATION DE L'INVENTION

Sauf précision contraire, un même élément apparaissant sur des figures différentes présente une référence unique. Par ailleurs, les différents modes de réalisation
25 seront illustrés à l'aide d'un exemple de réalisation dans lequel l'installation électrique est un centre de données.

Dans un premier mode de réalisation illustré à la figure 1 et à la figure 2, un premier aspect de l'invention concerne un système de pilotage SP d'une installation électrique IE, ladite installation IE comportant des sources de données SDi et un
30 dispositif de commande DC recevant des consignes de pilotage CP. Le système de

pilotage SP comporte une pluralité de composants d'agrégation CAi, chaque composant d'agrégation CAi ayant au moins une connexion d'entrée et une connexion de sortie.

5 Le système de pilotage comporte également un module de traitement MT connecté aux composants d'agrégation CAi, le module de traitement MT étant configuré pour fournir, à partir des données issues desdits composants d'agrégation CAi des consignes de pilotage CP au dispositif de commande DC de l'installation électrique IE, lesdites consignes de pilotage CP étant établies en fonction d'un modèle physique.

10 De plus, le modèle physique est choisi en fonction des sources de données SDi par le module de traitement MT, par exemple à partir d'un fichier de configuration, et les composants d'agrégation CAi sont choisis et connectés entre eux et aux sources de données SDi en fonction dudit modèle physique.

15 Afin d'effectuer les différentes opérations nécessaires au fonctionnement du système de pilotage selon l'invention, chaque composant CAi d'agrégation peut comporter une mémoire (par exemple une mémoire RAM et/ou un mémoire non volatile), une unité de traitement (par exemple un processeur ou un FPGA). De plus, afin d'assurer les différentes connexions entre les composants d'agrégation et les sources de données ou les composants d'agrégation entre eux, les composants
20 d'agrégation CAi comportent des moyens de connexion. Ces moyens de connexion peuvent par exemple prendre la forme d'une carte réseau Ethernet, Wifi, Bluetooth et/ou GSM. Plus généralement, les différentes connexions peuvent être réalisées au moyen de connexions filaires et/ou de connexions sans-fils. Ces connexions peuvent se faire par l'intermédiaire d'un réseau local, d'un réseau étendu et/ou
25 d'Internet. Les protocoles permettant ces connexions peuvent notamment être choisis parmi le HTML, SFTP, SQL, Modbus et/ou Zigbee en fonction de la source de données SDi et/ou du composant d'agrégation CAi.

Dans un exemple de réalisation, l'installation électrique IE est un centre de données comportant des cellules photovoltaïques et des batteries. De plus, le centre de

données comprend :

- une première source de données SD1 relative au prix de l'énergie à un instant k noté $Pr(k)$;
 - une deuxième source de données SD2 relative à l'état de charge des batteries à un instant k noté $SOC(k)$;
 - une troisième source de données SD3 relatives à la prévision photovoltaïque à un instant k noté $PCS(k)$; et
 - une quatrième source de données SD4 relatives à la consommation des serveurs du centre de données à un instant k noté $CES(k)$.
- 10 A partir des sources de données ci-dessus, un modèle physique est choisi. Le choix peut par exemple être effectué par le moyen de traitement MT sur la base d'informations saisies par un opérateur. Par exemple, le choix du modèle physique comprend une première étape de détermination des sources de données SDi disponibles. Cette détermination peut être effectuée à partir d'un fichier de configuration et/ou à partir de données saisies par un opérateur. Le choix comprend également une deuxième étape d'extraction, à partir d'une bibliothèque de modèles physiques, d'une liste de modèles physiques compatibles avec les sources de données SDi disponibles et une troisième étape de sélection d'un modèle physique parmi les modèles de ladite liste.
- 15
- 20 Dans un exemple de réalisation, le modèle choisi est synthétisé sous la forme d'une fonction d'optimisation FO.

$$FO = \text{MIN} \left(\sum_{k=1}^K Pr(k) \times PRE(k) \right) \quad (1)$$

- 25 Ce modèle vise à minimiser les émissions de gaz carboné associées au centre de données. L'énergie associée à une forte émission de gaz carboné étant en général plus chère, cet objectif est atteint en minimisant le coût de l'énergie sur le réseau. La fonction FO dépend de deux paramètres : $Pr(k)$ le prix de l'énergie sur le réseau et $PRE(k)$ la puissance produite. La puissance produite $PRE(k)$ est par ailleurs égale à la somme de la puissance échangée avec les autres composants de l'installation à l'instant k notée $PBAT(k)$, de la puissance produite par les cellules voltaïques à

l'instant k noté PPV(k) et de la consommation des serveurs du centre de données à un instant k noté CES(k) ; autrement dit :

$$PRE(k) = PBAT(k) + PPV(k) + CES(k) \quad (2)$$

La puissance échangée avec les autres composants de l'installation à l'instant k notée PBAT(k) peut être obtenue à partir de l'état de charge des batteries aux instants k et k + 1 à partir de la formule suivante :

$$PBAT(k) = SOC(k + 1) - SOC(k) \quad (3)$$

De plus la puissance produite par les cellules voltaïques à l'instant k noté PPV(k) peut être obtenue à partir des données relatives à la prévision photovoltaïque à un instant k noté PCS(k) ; autrement dit :

$$PCS(k) \rightarrow PPV(k) \quad (4)$$

A partir de ce modèle, un premier composant d'agrégation CA1 est connecté à la source de données SD2 relative à l'état de charge de la batterie SOC(k). Ce composant d'agrégation reçoit donc en entrée l'état de charge de la batterie SOC(k) et comporte des moyens de calcul pour fournir en sortie, en fonction du modèle du composant de batterie, la puissance échangée avec les autres composants de l'installation PBAT(k) à l'instant k. Le premier composant d'agrégation CA1 comporte donc les moyens pour calculer le résultat de l'équation (3) par exemple à l'aide d'un FPGA. La communication entre le premier composant d'agrégation CA1 et la deuxième source de données SD2 peut se faire à l'aide du protocole Modbus via un réseau de type Ethernet ou Modbus Plus ou par l'intermédiaire d'une connexion asynchrone (de type RS-232 par exemple).

De plus, un deuxième composant d'agrégation CA2 est connecté à la troisième source de données SD3 relative à la prévision photovoltaïque à un instant k noté PCS(k). Ce composant d'agrégation reçoit donc en entrée la prévision photovoltaïque PCS(k). Il est en outre configuré pour fournir en sortie, en fonction du modèle de composant photovoltaïque la puissance produite par les cellules voltaïques PPV(k) à l'instant k. Le deuxième composant d'agrégation CA2 comporte

donc les moyens pour calculer le résultat de l'équation (4). La communication entre le deuxième composant d'agrégation CA2 et la troisième source de données SDS peut se faire à l'aide du protocole SFTP via un réseau de type Ethernet par exemple.

En outre, un troisième composant d'agrégation CA3 est connecté au premier
5 composant d'agrégation CA1 et au deuxième composant d'agrégation CA2. De plus, ce composant d'agrégation est connecté à la quatrième source de données SD4 relatives à la consommation des serveurs du centre de données CES(k). Ainsi, ce composant d'agrégation dispose en entrée des données relatives à la puissance produite par les cellules voltaïques PPV(k), à la puissance
10 échangée avec les autres composants de l'installation PBAT(k) et à la consommation des serveurs du centre de données CES(k). Ce troisième composant est en outre configuré de sorte à fournir en sortie la puissance produite PRE(k). Le troisième composant d'agrégation CA3 comporte donc les moyens pour calculer le résultat de l'équation (2). La communication entre le troisième composant
15 d'agrégation CA3 et la quatrième source de données SD4 peut se faire à l'aide du protocole SFTP via un réseau de type Ethernet par exemple.

Enfin, un quatrième composant d'agrégation CA4 est connecté au troisième composant d'agrégation CA3 et à la première source de donnée SD1 relative au prix de l'énergie à un instant k noté Pr(k). Ainsi, le quatrième composant
20 d'agrégation CA4 dispose en entrée de la puissance produite PRE(k) et le prix de l'énergie Pr(k). Il est en outre configuré pour fournir en sortie la fonction d'optimisation FO. Le troisième composant d'agrégation CA4 comporte donc les moyens pour calculer le résultat de l'équation (1).

Ainsi, à partir d'un modèle physique exprimé sous la forme d'une fonction
25 d'optimisation FO propre à l'installation électrique, les connexions entre les différents composants d'agrégation entre eux et avec les sources de données sont établies. De plus, la fonction associée à chaque composant d'agrégation est choisie de sorte à obtenir, à partir des sources de données, la fonction d'optimisation FO correspondant au modèle physique.

30 Afin de fournir les consignes de pilotage, il est nécessaire de traiter la fonction

d'optimisation FO obtenue. Pour cela, le quatrième composant d'agrégation CA4 est connecté à un moyen de traitement MT. Le moyen de traitement MT est configuré pour, à partir de la fonction d'optimisation FO, fournir les consignes de pilotage CP au dispositif de commande DC. La consigne peut par exemple consister à une
5 consigne de puissance pour la batterie.

Dans un mode de réalisation, chaque source de données SDi de l'installation électrique est associée à un pas de temps d'échantillonnage. De plus, les consignes de pilotage CP sont établies en fonction d'un pas de temps, dit pas de temps de pilotage, et chaque composant d'agrégation CA connecté à une source de
10 données SDi ayant un pas de temps d'échantillonnage différent du pas de temps de pilotage est configuré pour fournir, à partir des données reçues de la source de données SDi, des données ayant un pas de temps égal au pas de temps de pilotage. Cette adaptation du pas de temps de données pourra par exemple être effectuée à l'aide d'une interpolation des données. Cette adaptation se faisant à
15 l'échelle d'une seule source de donnée SDi, il sera donc possible de prendre en compte les spécificités de chaque source de donnée SDi dans l'adaptation du pas de temps. Autrement dit, le composant d'agrégation pourra mettre en œuvre des méthodes d'adaptation du pas de temps différentes en fonction de la source de données à laquelle ce dernier est configuré pour se connecter. Pour effectuer cette
20 adaptation, le composant d'agrégation CAi pourra par exemple disposer d'un modèle physique associé à la source de données SDi. Le modèle physique pourra par exemple être stocké dans une mémoire volatile (ou la mémoire vive) du composant d'agrégation. Le module d'agrégation CAi pourra alors, à partir du modèle physique de la source de donnée SDi, et à l'aide de moyen de calcul (par
25 exemple un processeur), optimiser l'adaptation du pas de temps en prenant en compte les spécificités de la source de données SDi.

Dans un exemple de réalisation illustré à la figure 3, la troisième source de données SD3 relatives à la prévision photovoltaïque $PCS(k)$ a un pas de temps différent du pas de temps d'optimisation. Le système de pilotage comprend donc un
30 cinquième composant d'agrégation CA5 configuré pour fournir, à partir des données reçues de la source de données SD3, des données ayant un pas de temps égal au

pas de temps de pilotage. Ainsi, en sortie du cinquième composant d'agrégation, le pas de temps de la prévision photovoltaïque $PCS(k)$ est identique au pas de temps de pilotage et le cinquième composant d'agrégation CA5 peut être connecté au deuxième composant d'agrégation CA2.

- 5 Dans un mode de réalisation, le module de traitement MT comprend un composant de filtrage CF comportant des moyens pour envoyer les données à un moyen de calcul CC et recevoir les résultats des calculs en provenance dudit moyen de calcul CC. La connexion entre le module de traitement et le module de calcul peut par exemple se faire via un réseau local, un réseau étendu et/ou Internet. Le module
- 10 de traitement MT dispose alors de moyens de connexion (par exemple une carte réseau de type Ethernet ou Wifi) et de moyens de calcul (par exemple un processeur) nécessaire à l'établissement de cette connexion. Le moyen de traitement MT peut également comprendre un moyen de stockage, par exemple une mémoire non volatile de type flash, afin de mémoriser les paramètres nécessaires
- 15 à l'établissement de cette connexion.

Dans un exemple de réalisation, le module de traitement MT envoie, par l'intermédiaire de son composant de filtrage CF la fonction à optimiser $F0$ à un moyen de calcul CC, puis recevoir en résultat la puissance échangée avec les autres composants de l'installation $PBAT(k)$. A partir de ce résultat, le moyen de

20 traitement fournit une consigne de puissance pour la batterie.

Dans un mode de réalisation, l'installation électrique IE comprend des sources de données SDi dites sensibles et le composant de filtrage CF du module de traitement MT comporte des moyens pour chiffrer les données issues des composants d'agrégation CAi configurés pour être connectés à des sources de

25 données SDi dites sensibles, pour envoyer lesdites données chiffrées au moyen de calcul CC, pour recevoir les résultats chiffrés des calculs en provenance dudit moyen de calcul CC et pour déchiffrer lesdits résultats. L'envoi peut par exemple être effectué à l'aide d'un protocole sécurisé du type HTTPS, le chiffrement étant réalisé par le protocole TLS ou SSL. Le moyen de traitement MT comprend lors des

30 moyens de stockage, par exemple une mémoire flash, afin de permettre la

mémorisation des différentes clés et différents certificats nécessaires au chiffrement de la connexion.

Dans un exemple de réalisation, la source de données relative à la consommation des serveurs du centre de données CES(k) est sensible. Les données issues du deuxième composant d'agrégation CA2 sont donc chiffrées avant par le composant de filtrage avant d'être envoyées au moyen de calcul. De la même manière, les calculs effectués en prenant en compte des données issues du deuxième composant d'agrégation sont déchiffrés par ce même composant de filtrage.

Dans un mode de réalisation illustré à la figure 4, le module de traitement MT comprend un composant de stratégie CS connecté au composant de filtrage CF, ledit composant de stratégie CS comportant des moyens pour fournir des consignes de pilotage CP en fonction des résultats de calcul reçus du composant de filtrage CF. Ces moyens peuvent notamment comprendre un processeur, une mémoire vive et une mémoire non volatile.

Dans un exemple de réalisation, le composant de filtrage envoie la fonction à optimiser FO à un moyen de calcul, puis reçoit en résultat la puissance échangée avec les autres composants de l'installation PBAT(k). Le composant de filtrage transmet ensuite ce résultat au composant de stratégie CS qui génère des consignes de puissance pour la batterie et transmet lesdites consignes au dispositif de commande DC du centre de données.

Dans un mode de réalisation alternatif ou complémentaire illustré à la figure 5, le module de traitement MT comprend un composant de calcul CC configuré pour calculer, au moins en partie, les consignes d'optimisation. Ce composant de calcul CC peut par exemple comprendre un processeur, une mémoire vive et une mémoire non volatile. Ainsi, il n'est plus nécessaire d'avoir recours à un moyen de calcul extérieur.

Dans un exemple de réalisation, le composant de calcul CC est configuré pour calculer, à partir de la fonction à optimiser FO, la puissance échangée avec les autres composants de l'installation PBAT(k). Le composant de calcul transmet le

résultat du calcul au composant de stratégie CS qui fournit une consigne de puissance pour la batterie.

Afin de réaliser le système de pilotage SP selon un premier aspect de l'invention, un mode de réalisation illustré à la figure 6 selon un deuxième aspect de l'invention

5 concerne un procédé de réalisation d'un système de pilotage SP pour le pilotage d'une installation électrique IE, ladite installation IE comportant des sources de données SDi et un dispositif de commande DC recevant des consignes de pilotage CP. Le procédé de réalisation d'un système de pilotage SP comprend :

- une étape 100 de mise en place d'une pluralité de composant d'agrégations ;
- 10 - une étape 101 de connexion de chaque composant d'agrégation (CAi) à une source de données et/ou à un ou plusieurs composants d'agrégations ;
- une étape 103 de connexion d'un module de traitement MT aux composants d'agrégation CAi, ledit module de traitement MT étant configuré pour à
- 15 fournir, à partir des données issues desdits composants d'agrégation CAi, des consignes de pilotage CP au dispositif de commande DC de l'installation électrique IE, lesdites consignes de pilotage CP étant établies en fonction d'un modèle physique.

De plus, le modèle physique est choisi en fonction des sources de données SDi par le module de traitement MT, par exemple à partir d'un fichier de configuration, les

20 composants d'agrégation CAi étant choisis et connectés entre eux et aux sources de données SDi en fonction dudit modèle physique lors de l'étape de mise en place et de l'étape de connexion.

Dans un exemple de réalisation, l'installation électrique IE est un centre de données tel que décrit précédemment. L'étape 101 de connexion comporte alors une

25 première sous-étape de connexion d'un premier composant d'agrégation CA1 à la source de données SD2 relative à l'état de charge de la batterie SOC(k). Ce composant d'agrégation reçoit donc en entrée l'état de charge de la batterie SOC(k) et comporte des moyens de calcul pour fournir en sortie, en fonction du modèle du composant de batterie, la puissance échangée avec les autres composants de

l'installation PBAT(k) à l'instant k.

Elle comprend également une deuxième sous-étape de connexion d'un deuxième composant d'agrégation CA2 à la troisième source de données SD2 relative à la prévision photovoltaïque à un instant k noté PCS(k). Ce composant d'agrégation 5 reçoit donc en entrée la prévision photovoltaïque PCS(k). Il est en outre configuré pour fournir en sortie, en fonction du modèle de composant photovoltaïque la puissance produite par les cellules voltaïques PPV(k) à l'instant k.

Elle comprend en outre une troisième sous-étape de connexion d'un troisième composant d'agrégation au premier composant d'agrégation CA1 et au deuxième 10 composant d'agrégation CA2 ainsi qu'une quatrième sous-étape de connexion de ce composant d'agrégation à la quatrième source de données relatives à la consommation des serveurs du centre de données CES(k). Ainsi, ce composant d'agrégation dispose en entrée des données relatives à la puissance produite par les cellules voltaïques PPV(k), à la puissance échangée avec les autres 15 composants de l'installation PBAT(k) et à la consommation des serveurs du centre de données CES(k). Ce troisième composant est en outre configuré de sorte à fournir en sortie la puissance produite PRE(k).

Elle comprend enfin une cinquième sous-étape de connexion d'un quatrième composant d'agrégation CA4 au troisième composant d'agrégation CA3 et à la 20 première source de donnée SD1 relative au prix de l'énergie à un instant k noté Pr(k). Ainsi, le quatrième composant d'agrégation CA4 dispose en entrée de la puissance produite PRE(k) et le prix de l'énergie Pr(k).

Ainsi, les composants d'agrégation CAi sont choisis et connectés entre eux et aux sources de données SDi en fonction du modèle physique lors de l'étape de mise en 25 place et de l'étape de connexion.

Le procédé comprend également une étape 103 de connexion d'un module de traitement MT aux composants d'agrégation CA4.

Dans un mode de réalisation, un troisième aspect de l'invention concerne un produit programme d'ordinateur comprenant les instructions qui, lorsqu'elles sont

exécutées par un ordinateur, mettent en œuvre le procédé selon un deuxième aspect de l'invention. Dans ce mode réalisation, les composants d'agrégation CAi et le module de traitement MT sont alors contenus dans une librairie et susceptibles d'être chargés en mémoire.

- 5 Le module de traitement est d'abord chargé en mémoire. Une fois les sources de données SDi connues, un modèle physique est choisi en fonction de la nature des sources de données SDi par le module de traitement MT puis ce dernier charge en mémoire les composants d'agrégation CAi adaptés auxdites sources de données SDi et de sorte à réaliser l'interfaçage entre l'installation électrique IE et le
- 10 système de pilotage SP.

- Une fois chargé en mémoire, le système de pilotage SP reçoit des données provenant des sources de données SDi. Ces données sont ensuite traitées par les composants d'agrégation CAi et envoyées au module de traitement MT. Les données, une fois traitées par le module de traitement MT, donnent lieu à l'émission
- 15 de consignes de pilotage CP en direction de l'installation électrique IE.

REVENDICATIONS

1. Système de pilotage (SP) d'une installation électrique (IE), ladite installation (IE) comportant des sources de données (SDi) et un dispositif de commande (DC) recevant des consignes de pilotage (CP) ; ledit système (SP) étant caractérisé en ce qu'il comporte :
 - une pluralité de composants d'agrégation (CAi), chaque composant d'agrégation ayant au moins une connexion d'entrée et une connexion de sortie ;
 - un module de traitement (MT) connecté aux composants d'agrégation (CAi), le module de traitement (MT) étant configuré pour fournir, à partir des données issues desdits composants d'agrégation (CAi) des consignes de pilotage (CP) au dispositif de commande (DC) de l'installation électrique (IE), lesdites consignes de pilotage (CP) étant établies en fonction d'un modèle physique ;

ledit modèle physique étant choisi en fonction des sources de données (SDi) par le module de traitement, les composants d'agrégation (CAi) étant choisis et connectés entre eux et aux sources de données (SDi) en fonction dudit modèle physique.
2. Système de pilotage (SP) selon la revendication précédente dans lequel chaque source de données (SDi) de l'installation électrique est associée à un pas de temps d'échantillonnage, ledit système (SP) étant caractérisé en ce que les consignes de pilotage (CP) sont établies en fonction d'un pas de temps, dit pas de temps de pilotage, et en ce que chaque composant d'agrégation connecté à une source de données (SDi) ayant un pas de temps d'échantillonnage différent du pas de temps de pilotage, est configuré pour fournir, à partir des données reçues de la source de donnée (SDi), des données ayant un pas de temps égal au pas de temps de pilotage.
3. Système de pilotage (SP) selon l'une des deux revendications précédentes caractérisé en ce que le module de traitement (MT) comprend un composant de filtrage (CF) comportant des moyens pour envoyer les données issues des composants d'agrégation (CAi) à un moyen de calcul (CC) et recevoir

les résultats des calculs en provenance dudit moyen de calcul (CC).

4. Système de pilotage (SP) selon la revendication précédente dans lequel l'installation électrique (IE) comprend des sources de données (SDi) dites sensibles, ledit système (SP) étant caractérisé en ce que le composant de filtrage (CF) comporte des moyens pour chiffrer les données issues des composants d'agrégation (CAi) configurés pour être connectés à des sources de données (SDi) dites sensibles, pour envoyer lesdites données chiffrées au moyen de calcul (CC), pour recevoir les résultats chiffrés des calculs en provenance dudit moyen de calcul (CC) et pour déchiffrer lesdits résultats.
5. Système de pilotage (SP) selon la revendication précédente caractérisé en ce que le module de traitement (MT) comprend un composant de stratégie (CS) connecté au composant de filtrage (CF), ledit composant de stratégie (CS) comportant des moyens pour fournir des consignes de pilotage (CP) en fonction des résultats de calcul reçus du composant de filtrage (CF).
6. Procédé de réalisation d'un système de pilotage (SP) pour le pilotage d'une installation électrique (IE), ladite installation (IE) comportant des sources de données (SDi) et un dispositif de commande (DC) recevant des consignes de pilotage (CP) ; ledit procédé étant caractérisé en ce qu'il comprend :
- une étape (100) de mise en place d'une pluralité de composant d'agrégations ;
 - une étape (101) de connexion de chaque composant d'agrégation (CAi) à une source de données et/ou à un ou plusieurs composants d'agrégations ;
 - une étape (102) de connexion d'un module de traitement (MT) aux composants d'agrégation (CAi), ledit module de traitement (MT) étant configuré pour fournir, à partir des données issues desdits composants d'agrégation (CAi), des consignes de pilotage (CP) au dispositif de commande (DC) de l'installation électrique (IE), lesdites consignes de pilotage (CP) étant établies en fonction d'un modèle

physique ;

5 ledit modèle physique étant choisi en fonction des sources de données (SDi) par le module de traitement (MT), les composants d'agrégation (CAi) étant choisis et connectés entre eux et aux sources de données (SDi) en fonction dudit modèle physique lors de l'étape de mise en place et de l'étape de connexion.

7. Produit programme d'ordinateur comprenant des instructions pour l'exécution des étapes du procédé selon la revendication 6 lorsque ledit programme est exécuté sur un ordinateur.

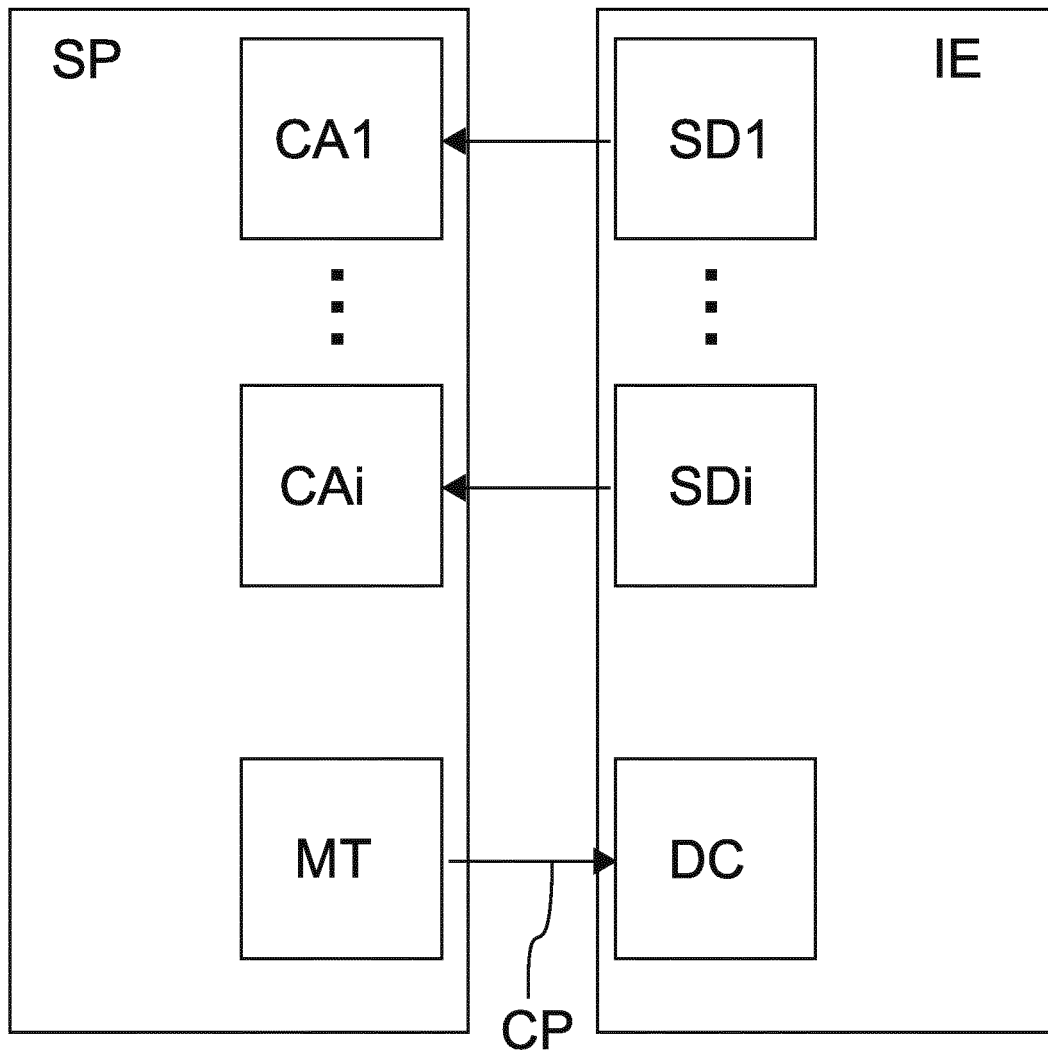


Fig. 1

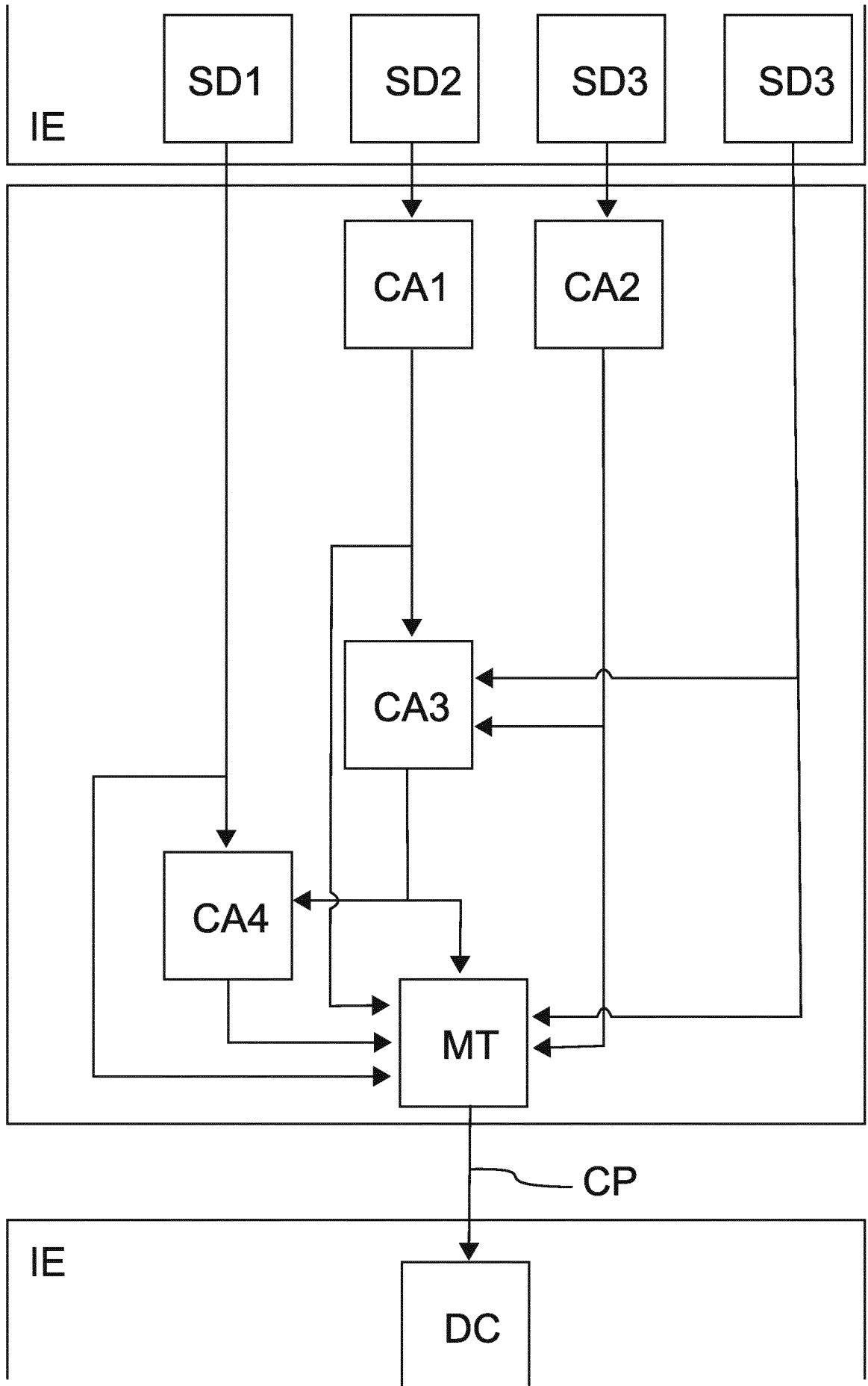


Fig. 2

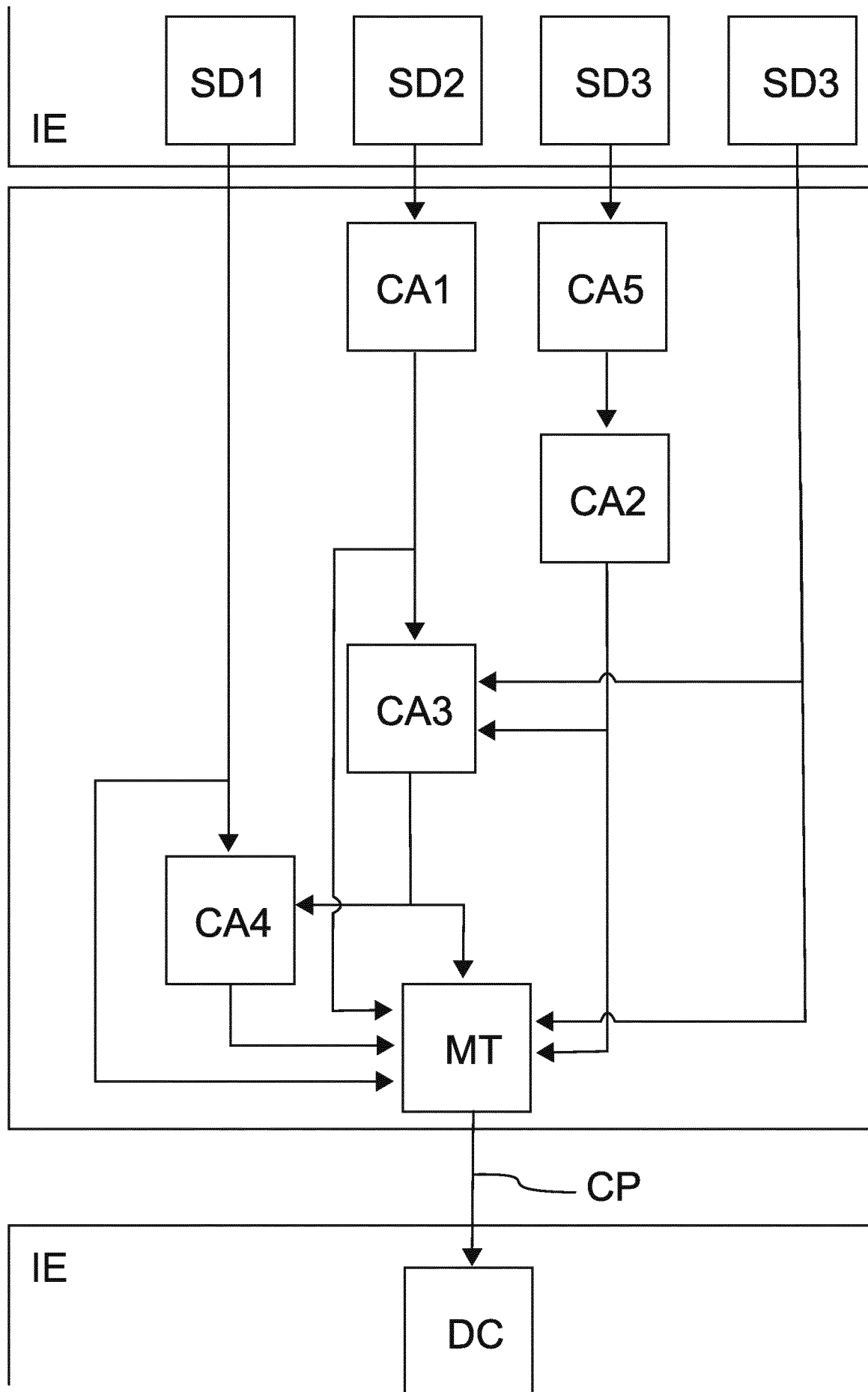


Fig. 3

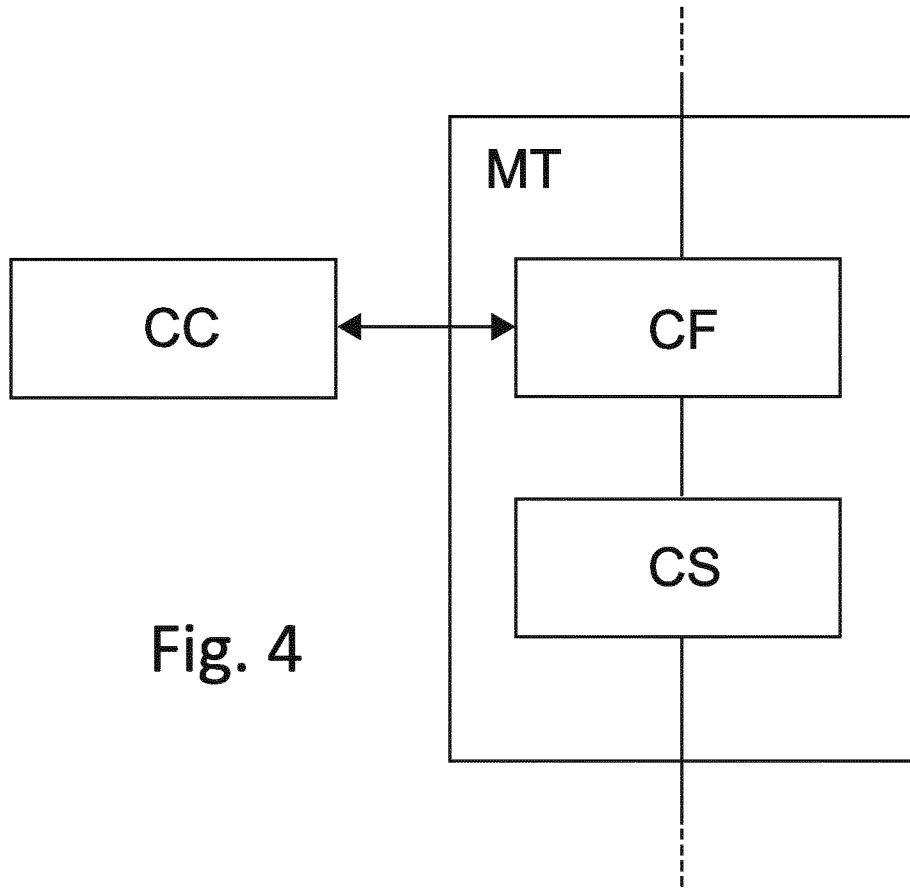


Fig. 4

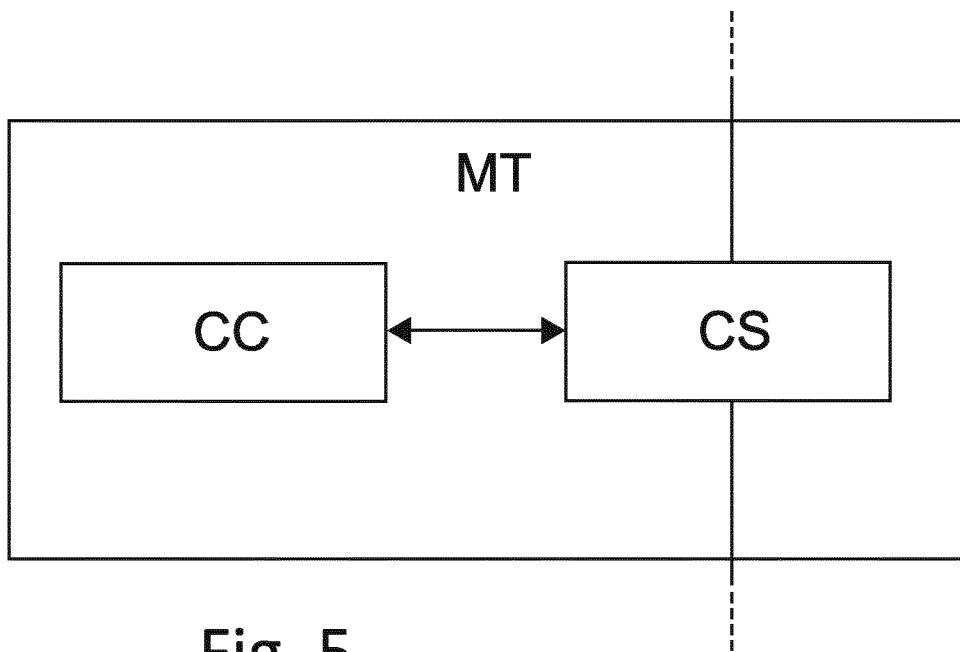


Fig. 5

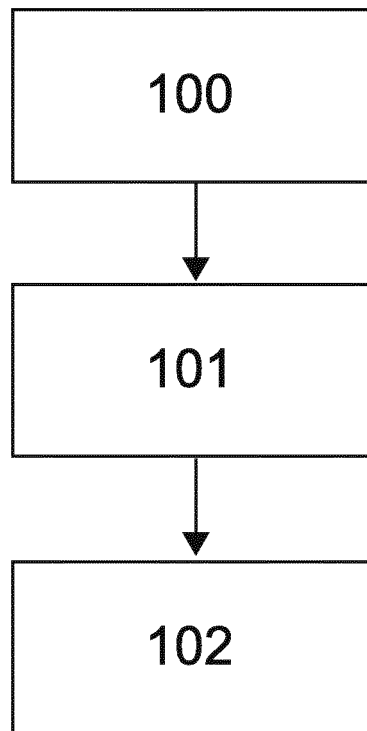


Fig. 6

RAPPORT DE RECHERCHE

articles L.612-14, L.612-53 à 69 du code de la propriété intellectuelle

OBJET DU RAPPORT DE RECHERCHE

L'I.N.P.I. annexe à chaque brevet un "RAPPORT DE RECHERCHE" citant les éléments de l'état de la technique qui peuvent être pris en considération pour apprécier la brevetabilité de l'invention, au sens des articles L. 611-11 (nouveau) et L. 611-14 (activité inventive) du code de la propriété intellectuelle. Ce rapport porte sur les revendications du brevet qui définissent l'objet de l'invention et délimitent l'étendue de la protection.

Après délivrance, l'I.N.P.I. peut, à la requête de toute personne intéressée, formuler un "AVIS DOCUMENTAIRE" sur la base des documents cités dans ce rapport de recherche et de tout autre document que le requérant souhaite voir prendre en considération.

CONDITIONS D'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT DE RECHERCHE

Le demandeur a présenté des observations en réponse au rapport de recherche préliminaire.

Le demandeur a maintenu les revendications.

Le demandeur a modifié les revendications.

Le demandeur a modifié la description pour en éliminer les éléments qui n'étaient plus en concordance avec les nouvelles revendications.

Les tiers ont présenté des observations après publication du rapport de recherche préliminaire.

Un rapport de recherche préliminaire complémentaire a été établi.

DOCUMENTS CITES DANS LE PRESENT RAPPORT DE RECHERCHE

La répartition des documents entre les rubriques 1, 2 et 3 tient compte, le cas échéant, des revendications déposées en dernier lieu et/ou des observations présentées.

Les documents énumérés à la rubrique 1 ci-après sont susceptibles d'être pris en considération pour apprécier la brevetabilité de l'invention.

Les documents énumérés à la rubrique 2 ci-après illustrent l'arrière-plan technologique général.

Les documents énumérés à la rubrique 3 ci-après ont été cités en cours de procédure, mais leur pertinence dépend de la validité des priorités revendiquées.

Aucun document n'a été cité en cours de procédure.

**1. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE SUSCEPTIBLES D'ETRE PRIS EN
CONSIDERATION POUR APPRECIER LA BREVETABILITE DE L'INVENTION**

NEANT

**2. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE ILLUSTRANT L'ARRIERE-PLAN
TECHNOLOGIQUE GENERAL**

WO 2013/186282 A2 (FRONIUS INT GMBH [AT]) 19 décembre 2013 (2013-12-19)

WO 2015/110150 A1 (SIEMENS AG [DE]) 30 juillet 2015 (2015-07-30)

US 3 673 392 A (HOLM WAYNE E) 27 juin 1972 (1972-06-27)

**3. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE DONT LA PERTINENCE DEPEND
DE LA VALIDITE DES PRIORITES**

NEANT